Organigramme des comités
SCFP-2326

Élu par l'assemblée

Choisi par les statuts ou l'exécutif

Certains sont désignés par l'exécutif et d'autres élus par l'assemblée de retraite

Assemblée

L'assemblée générale représente l'ensemble des membres de la section locale du syndicat. Elle est l'assemblée décisionnelle suprême.
Accréditations: Cols blancs, secteur aquatique, brigadiers

La présence d'un minimum de 10 % des membres en règle est requis lors des assemblées, excluant les membres du comité exécutif.

Comité exécutif

Le rôle principal du comité exécutif est d'administrer le syndicat. Il exécute les mandats qui lui sont donnés par les assemblées, gère les affaires courantes selon ce qui a été établi dans les statuts et règlements et voit à l'administration des fonds.

Rencontre: Environ 8 h par rencontre, au moins 8 fois/année.

Comité syndical

Le conseil syndical est composé des élus et délégués des trois accréditations de notre section syndicale. Ce comité forme le Conseil syndical. Idéalement ce Conseil se réunit avantles assemblées générales.

Rencontre: Environ 4 h par rencontre, au moins 2 fois/année.

Comité d'évaluation des fonctions (3 membres)

Il enquête sur les situations reliées aux descriptions de tâches et d'évaluation de l'emploi. Il discute des dossiers avec l'employeur et recommande au comité de grief le dépôt d'un grief et que le dossier soit référé à l'arbitrage, au besoin.

Rencontre: Environ 4 h par rencontre, au moins 8 fois/an
Enquête: Environ 16 h par année.

Comité santé sécurité (3 membres, 2 substituts)

Il enquête sur tout accident, incident ou toute situation relié à la santé et sécurité au travail. Il établit des programmes de prévention et effectue des inspections préventives reliées à la santé et sécurité au travail.

Rencontre: Environ 4 h par rencontre, au moins 8 fois/an
Enquête: Environ 16 h par annnée.

Comité de formation (3 membres)

Le comité assure la transmission de l'information aux membres sur les formations disponibles. Il assure la formation des membres sur des enjeux de la convention collective et syndicaux selon les mandats confiés par l'exécutif.

Rencontre: Environ 4 h par rencontre, au moins 8 fois/an
Travail: Environ 16 h par année.

Comité de relation de travail (3 membres)

Il rencontre l'employeur afin de discuter et de trouver des solutions qui peuvent à améliorer la qualité de vie au travail des membres, dans le respect de la convention collective.

Rencontre: Environ 8 h par rencontre, au moins 8 fois/an
Travail: Quoditien

Comité de négociation (3 membres)

Le comité prépare le projet de négociation de la convention collective et rencontre l'employeur afin de négocier les nouvelles conditions de travail et améliorer la qualité de vie au travail des membres.
Négociation par accréditation (Cols blancs, piscine, brigadiers)

Rencontre: Selon l'avancement de la négociation
Travail: Selon l'avancement de la négociation

Comité grief (3 membres)

Ce comité étudie et enquête sur les plaintes et les griefs qui lui sont soumis par les membres. Il porte les dossiers à l'attention de l'employeur pour discussion et, au besoin, proposera à son comité qu'un grief soit porté à l'arbitrage.

Rencontre: Environ 4 h par rencontre, rencontre bi-mensuelle
Travail: Quotidien

Comité assurance collective (3 membres)

Ce comité prend connaissance des nouveaux contrats, négocie les conditions d'assurance avec l'employeur dans le respect des recommandations du comité exécutif. Il répond à toutes les questions des membres concernant les assurances.

Rencontre: Environ 4 h par rencontre, au moins 2 fois/an
Enquête: Environ 8 h par année.

Comité de retraite (7 membres)

Ce comité veille à l'administration du fonds du régime de retraite dans le respect des recommandations du comité exécutif, et conjointement avec l'employeur. Il fournit aux membres des réponses à leurs questions relatives au régime de retraite. Il étudie le régime de retraite et propose des améliorations au comité exécutif.

Rencontre: Environ 2 h par rencontre, au moins 8 fois/an
Travail: Environ 16 h par année.

Comité ayant des interactions avec l'employeur..

Comité de soutien à l'exécutif..

Comité de vérification (3 membres)

Le syndic vérifient les livres du trésorier, au moins une (1) fois par année, et exercent une surveillance générale sur les biens de la section locale.

Rencontre: Environ 8 h par rencontre, 2 à 3 jours/année.

Comité d'information (3 membres)

Le comité d'information a la responsabilité du journal, des communiqués de presse et des diverses publications. Il doit également préparer les différents communiqués d'information à transmettre aux membres.

Rencontre: Environ 4 h par rencontre, au moins 8 fois/an
Travail: Environ 16 h par année.

Comité des délégués sociaux (3 membres)

Ce comité, formé de personnes-ressources, vise tout sujet de nature personnelle, autre que syndical. À cet effet les notes et discussions sont confidentielles. Ce comité réfère les membres à des organismes d'aide à la personne. Il publie de l'information relatif à son mandat selon l'approbation du comité exécutif.

Rencontre: Environ 2 h par rencontre, 8 fois/an
Travail: Environ 32 h par année.